



COMMUNE DE ROQUEFIXADE

Séance du 15 février 2020

Membres en exercice :

Date de la convocation: 10/02/2020

11

L'an deux mille vingt et le quinze février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Charles CASTILLO

Présents : 7

Présents : Charles CASTILLO, Michel SABATIER, Dominique DUMONS, Jacques RIVIÈRE, Chantal FABRE, Amandine RAUZY, Jean-Barthélémy MARIS

Votants: 7

Représentés:

Pour: 7

Excusés: Eveline AUTHIÉ, Jean-Claude ALLABERT, Fabrice AUTHIÉ

Contre: 0

Absents: Cedric CLOTTES

Abstentions: 0

Secrétaire de séance: Jacques RIVIÈRE

Objet: Statuts de l'AGEDI

Délibération n°: DE_2020_003

Monsieur le Maire, rappelle que notre commune utilise les logiciels et services du syndicat AGEDI, dont nous sommes très satisfaits.

Celui-ci nous demande d'approuver ses nouveaux statuts, aux motifs ci-dessous.

Pour rappel le syndicat mixte A.GE.D.I. a été constitué par arrêté préfectoral le 22 janvier 1998. Les statuts ont ensuite été modifiés par un arrêté du 16 juin 2011 qui a entériné la transformation du syndicat mixte en syndicat intercommunal ayant pour objet la mutualisation des services informatiques, télématiques et prestations de services portant sur la mise en œuvre des nouvelles technologies et d'accompagnement des collectivités membres dans le fonctionnement et le développement de leur système d'information (NTIC).

Le syndicat a décidé, à la demande de l'administration, de revoir ses statuts. Il est décidé d'adapter la forme juridique aux besoins en passant de syndicat mixte fermé à Syndicat Informatique Mixte Ouvert et de modifier l'objet du syndicat (article 3).

Après approbation des statuts par le comité syndical lors de la séance du 4 décembre 2019, le Syndicat A.GE.D.I. sollicite ses membres afin de délibérer sur le projet de modification statutaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte A.GE.D.I., joint en annexe,
- APPROUVE le passage de syndicat mixte fermé en Syndicat Mixte Ouvert,
- APPROUVE la modification de l'objet du syndicat,
- AUTORISE Monsieur Maire, à effectuer les démarches nécessaires pour valider les nouveaux statuts du Syndicat informatique A.GE.D.I.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an ci-dessus

Le Maire
Charles CASTILLO

RF Foix
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 18/02/2020 009-210902490-20200215-DE_2020_003-DE

